



#### SOMMAIRE

P.1/1 Combattons et stoppons tous ensemble  
les dégradations programmées !  
P.2/2 La vérité sur notre temps de travail  
Annexe 1 : Participez à l'opération vérité  
Annexe 2 : Agenda prévisionnel  
Annexe 3 : affiche rassemblement du mercredi  
29 novembre 2006

## Infos au S1 n°4

### Temps de travail : la coupe est pleine

#### 1. Combattons et stoppons tous ensemble les dégradations programmées !

En plus des déclarations et prises de position des candidats à la présidence de la république (qui pour la plupart considèrent que nous ne travaillons pas assez longtemps et veulent nous obliger à rester 35h dans nos établissements), c'est à la dénaturation de nos métiers et à la casse de l'école pour tous qu'œuvre le gouvernement.

Cela se traduit dans l'immédiat, par un projet de réécriture de nos statuts, seuls garants de notre indépendance dans les missions que la nation nous confie. Ces fameux décrets de 1950, considérés comme vieillots, obsolètes par les mêmes qui veulent conserver « le modèle français », permettent aujourd'hui de ne pas faire faire n'importe quoi aux enseignants.

Très concrètement ce sont ces textes qui fixent le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement que nous devons assurer devant les élèves, qui prennent en compte un certain nombre de spécificités liées à nos missions telles que le suivi des laboratoires ou cabinet (technologie, histoire-géo, physique, svt), la préparation au baccalauréat par exemple (heure de première chaire). Ils garantissent aussi, pour les personnels du second degré une affectation à titre définitif sur un seul établissement (avec un complément de service éventuel dans sa discipline dans un établissement de la même ville ou dans une discipline « proche » dans son établissement). Le projet du ministre fait voler en éclats toute limite géographique et chacun pourrait se voir imposer soit une mesure de carte scolaire soit un complément dans plusieurs établissements (le texte en prévoit jusqu'à 3 !) dans n'importe quelle commune de l'académie ! Ces nouvelles dispositions, si elles étaient mises en œuvre, seraient une nouvelle agression inégalée en direction de la profession et la négation de la nécessaire prise en compte de la réalité de nos métiers.

#### 2. La vérité sur notre temps de travail

Le temps de travail des enseignants est un sujet régulier de tension avec ceux qui ne connaissent pas le métier d'enseignant ou qui préfèrent conserver des représentations erronées. Nous savons bien qu'une heure de cours devant les élèves ne s'improvise pas : il faut la préparer pendant plusieurs heures et souvent dans des endroits différents. Pourquoi certains politiques veulent-ils nier ce travail de préparation ? Ou obliger à préparer nos cours et à corriger nos évaluations dans les établissements scolaires ? Oublient-ils qu'aux heures de cours devant élèves et à leur préparation s'ajoutent les réunions parents/profs, les conseils de classe, le suivi quotidien des élèves... ?

Il est urgent de donner une idée précise de notre travail et du temps consacré aux différentes tâches, de plus en plus nombreuses, que les progrès de la scolarisation nous ont déjà demandées. C'est tout le sens de la démarche qui consiste pour chacun d'entre nous à participer à « l'opération vérité » en remplissant l'enquête disponible sur le site du SNES dans l'U.S. et joint en annexe à cette circulaire pour distribution à tous les collègues.

Il faut aussi que les CPE, les CoPsy et les personnels des vies scolaires fassent un point précis de la mise en œuvre de l'ARTT et des créations d'emplois nécessaires. Avant le 29 novembre signez et faites signer la pétition temps de travail et remplissez le VS vérité. Le 29 novembre, journée nationale d'action, retrouvons-nous pour une première remise des pétitions et des vrais VS devant le rectorat et l'inspection d'académie le 29 novembre. Il nous faut obtenir le retrait du projet des nouveaux décrets et l'ouverture de négociations sur notre temps de travail, c'est la demande formulée par les 11 organisations syndicales signataires du courrier au ministre.

# PARTICIPEZ À L'OPÉRATION VÉRITÉ

Le SNES vous invite à évaluer le temps réel consacré à l'activité professionnelle, tant pour les activités régulières que celles réparties plus inégalement. Mesurer notre temps de travail réel, le faire connaître, obtenir l'ouverture de discussions, c'est une urgence.

**État VS-Vérité (disponible en ligne sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu))**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_

Discipline enseignée : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Affectation  à l'année  sur suppléance

Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Temps complet  Temps partiel

Éventuellement, nombre d'heures supplémentaires : \_\_\_\_\_

<b>1. Activités hebdomadaires régulières</b>	Semaine du .....au.....
• Préparation des cours (recherches, lectures....)	
• Cours	
• Corrections	
• Aide aux élèves (études dirigées, etc.)	
• Maintenance du matériel (préparations)	
• Concertation dans la discipline	
• Concertation avec l'équipe pédagogique (CPE, Co-psy, MI-SE, etc.)	
• Formation	
<b>Total</b>	
Temps de présence effectif dans l'établissement	
<b>2. Activités non hebdomadaires</b>	
• Conseils de classe, de professeurs, d'enseignement	
• Bulletins	
• Rencontres avec les parents	
• Réunions provoquées par l'administration	
• Autres (sorties, voyages)	
• Suivi des stages, etc.	
<b>Total</b>	

À remplir et retourner le plus rapidement possible à votre section départementale ou à votre section académique (264 Bd de la Madeleine, 06000 Nice).

# Calendrier prévisionnel

## **CAPA RÉADAPTATION**

Agrégés	Certifiés	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
le 23 mars	le 26 janvier	le 8 janvier	le 18 janvier	À déterminer	le 15 janvier	le 11 janvier

## **PROMOTION D'ECHELON**

Agrégés	Certifiés	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
26,27,28 février	le 26 janvier	le 8 janvier	le 18 janvier	le 9 janvier	le 15 janvier	le 11 janvier

## **MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE**

### **Vérification des Vœux et barèmes :**

Type lycée (agr., cert.)	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
7 février	8 février	5 février	5 janvier	6 février	6 février

## **ACCES A LA HORS-CLASSE**

Agrégés	Certifiés	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
CAPA : le 7 mai CAPN : 26,27,28 juin	le 7 juin	le 22 mai	le 22 mai	le 9 janvier	le 31 mai	le 5 juin

## **PROMOTION DE CORPS**

Accès au corps des certifiés	Accès au corps des agrégés	Accès au grade de DCIO
le 13 mars	CAPA : le 23 mars CAPN : 29,30,31 mai	le 9 janvier

## **NOTATION**

Agrégés	Certifiés	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
le 15 juin	le 11 juin	le 22 mai	le 22 mai	le 4 juin	le 14 juin	le 12 juin

## **CONGES FORMATION**

Agrégés	Certifiés	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
le 23 mars	le 13 mars	le 22 mai	le 22 mai	le 4 juin	le 13 mars	le 5 juin

## **MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE**

*Pour toutes les catégories, la saisie des vœux est prévue du 29 mars au 13 avril.*

### **Vérification des Vœux et barèmes :**

Type lycée	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
Les 25,29,30 mai	Le 22 mai	Le 25 mai	Le 23 mai	Le 24 mai	Le 24 mai

### **Affectations :**

Type lycée	PEGC	CPE	COPSY	P.EPS	PLP
Les 19,20,21,22 juin	le 22 mai	le 19 juin	Le 18 juin	le 18 juin	le 15 juin

# DÉCRETS DE 1950

## TEMPS DE TRAVAIL

***Pour le retrait du projet ministériel***  
***Pour l'ouverture de négociations***



**RASSEMBLEMENT**  
**Mercredi 29 novembre, 14h30**  
à NICE : devant le Rectorat  
à TOULON : devant l'Inspection Académique



- *Rencontrons les représentants du ministre, pour leur remettre les premières pétitions, et des enquêtes « Vérité VS » et pour exiger le retrait du projet*
- *Interpellons l'opinion publique en nous adressant aux medias*



**COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE DU SECOND DEGRÉ**  
*SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, UNSEN-CGT*

Décret sur les obligations statutaires des enseignants de second degré : L'intersyndicale interpelle de nouveau G. de Robien.

Par courrier en date du 20 octobre, l'intersyndicale du second degré qui représente 98,8 % des personnels (élections professionnelles de décembre 2005) a demandé de toute urgence audience au ministre de l'Education nationale au sujet du projet de décret modifiant les obligations de service des enseignants. Après avoir différé sa réponse pendant près d'un mois, le ministre vient de s'engager à recevoir l'intersyndicale. Réunie de nouveau le 14 novembre, l'intersyndicale invite le ministre à respecter cet engagement dès la semaine prochaine.

Pour l'intersyndicale, le projet de décret est inacceptable. Le seul objectif de ce texte est en effet de supprimer des postes dans le cadre d'une logique qui a déjà conduit à une dégradation sans précédent des enseignements de second degré. Elle demande **le retrait de ce projet**. Elle demande en même temps que s'ouvrent de **véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.**

Les organisations syndicales appellent les enseignants à appuyer ces exigences en s'adressant directement au ministre (lettres, pétitions, mels, etc.).

L'intersyndicale se réunira aussitôt après l'audience pour faire le point de la situation après les réponses qui lui auront été apportées par le ministre.